Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-10

L'an deux mil vingt-six le trente janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Sylvain HÉDER, Caroline KOENIG, Jocelyn TADEJ, Marcel PEROT, Carole HIDRIO, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, ~~Loïc CATALAN~~, Johan BERTRAND, Marine CARDINAL, Daniel LE METAYER, Loïc BIDAULT, ~~Fabienne LE FOLL~~.

Absents excusés :

Fabienne LE FOLL qui a donné procuration à Loïc BIDAULT
Loïc CATALAN qui a donné procuration à Sylvain HÉDER

Secrétaire de séance : Caroline KOENIG

Nombre de présents : 13 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 26 janvier 2026

2026-10 : ST BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION – RAPPORT DE LA CLECT ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 16 décembre 2025 pour calculer les charges transférées sur plusieurs sujets, conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C). Ces charges sont proposées pour être imputées sur les dotations d'attribution de compensation (DAC) des communes concernées. Le rapport de CLECT est annexé à cette délibération.

La délibération 189-2025 du 16/10/2025 désigne l'agglomération comme Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant (AOAJE) en modifiant l'intérêt communautaire d'action sociale. Il s'agit d'une nouvelle responsabilité créée par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi qui vise à améliorer l'accueil du jeune enfant. Pour accompagner financièrement les AOAJE, un arrêté interministériel du 22/10/2025 a notifié les montants

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_10-DE

attribués au titre de 2025 aux communes de plus de 3 500 habitants. Le conseil communautaire a approuvé le partage de ce financement à hauteur de 50 % entre l'agglomération et les communes bénéficiaires. Il a été décidé que la CLECT se réunisse chaque année au sujet des montants de réfaction à opérer.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 16 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées joint en annexe ;
- **AUTORISE** les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports, soit les montants suivants pour les communes.

La secrétaire de séance,
Caroline KOENIG

Le Maire,
Michel PETRA

MAIRIE DE SAINT DONAN
Côtes-d'Armor

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_10-DE

COMMUNES	AOAJE [réfact on DAC 2026]
BINIC-ETABLES	-12 197 €
BODEO (LE)	- €
FOEIL (LE)	- €
HARMOYE (LA)	- €
HILLION	-12 197 €
LANFAINS	- €
LANGUEUX	-12 197 €
LANTIC	- €
LESLAY (LE)	- €
MEAUGON (LA)	- €
PLAINE-HAUTE	- €
PLAINTEL	-12 197 €
PLEDRAN	-14 230 €
PLERIN	-10 164 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	-12 197 €
PLOUFRAGAN	-10 164 €
PLOURHAN	- €
PORDIC	-12 197 €
QUINTIN	- €
SAINT-BIHY	- €
SAINT-BRANDAN	- €
SAINT-BRIEUC	-20 328 €
SAINT-CARREUC	- €
SAINT-DONAN	- €
SAINT-GILDAS	- €
SAINT-JULIEN	- €
SAINT-QUAY-PTX	
TREGUEUX	-12 197 €
TREMUSON	- €
TREVENEUC	- €
VIEUX-BOURG (LE)	- €
YFFINIAC	-10 164 €
TOTAL	**-150 429 €**

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_10-DE